

## **Réunion des assesseurs extérieurs de la Maison d'Arrêt de CHAMBERY** **Mercredi 05 Novembre 2025 (14 h 00 – 16 h 30)**

**Mr JOLY Gwenaël : Directeur d'établissement.**

**Assesseurs présents :** Madame MERIGEAU Joëlle, Messieurs FERRAND Pierre et LEJEUNE Patrice.

**Assesseures excusées :** Mesdames BRANCHET ALLINIEU France Paule et FRAGASSI Marie Christine.

### **Taux d'occupation à ce jour :**

260 % sur la Maison d'Arrêt hors Quartier de Semi-Liberté. 157 détenus. 10 matelas au sol.  
A ce jour, environ 50% des détenus sont des prévenus et 50% des condamnés.  
Quartier de Semi-Liberté : 20 détenus pour 30 places.

### **Point sur le personnel pénitentiaire :**

L'effectif théorique est de 72 personnes dont 60 surveillants. La moyenne d'âge se situe aux alentours de 50 ans en baisse sur les dernières périodes.  
Le taux d'absentéisme sur l'établissement est très faible de manière historique.

### **Point sur le BGD :**

L'ensemble des assesseurs présents remercie les personnels du BGD pour leur accueil. Ceci est également vrai pour toutes les personnes avec qui nous sommes amenés à avoir des contacts. Si ponctuellement, nous avons besoin d'un renseignement complémentaire, il nous est très facile de l'obtenir sur simple demande de notre part.

A noter le départ en fin de mois, de Nicolas ZWAWIAK dans le cadre d'une disponibilité. Il va être remplacé dans ses fonctions par Sarah CORTEMBERT, ancienne collaboratrice du BGD du Centre Pénitentiaire d'AITON en Savoie.

### **Nombre de CDD et nombre de procédures examinées :**

Nombre de CDD : 2023 : 46 commissions pour 154 procédures  
2024 : 32 commissions pour 114 procédures  
2025 : 42 commissions pour 212 procédures (chiffres à fin octobre).

A noter la forte progression du nombre de commissions et du nombre de procédures entre 2024 et le début de l'année 2025. Cette dernière est, entre autres, liée à la forte augmentation du nombre de détenus et à la dégradation des conditions d'incarcération qui en découle.

## **Nombre de recours auprès de la Direction Interrégionale de LYON :**

2023 : 3 recours en 2023.

2024 : 0 recours en 2024.

2025 : 1 recours en 2025 (chiffre arrêté à fin 10/2025).

Le recours effectué en 2025 a reçu une suite favorable avec annulation de la décision en raison d'une erreur de forme liée à des confusions de procédures.

## **Saisine du Juge d'Application des Peines lors d'une CDD :**

Mr JOLY nous précise, qu'à ce jour, aucune saisine du Juge d'Application des Peines n'est effectuée lors des commissions de discipline et qu'il va être amené à revoir cette situation rapidement. Il nous précise qu'il n'y a quasiment plus de détenus sur l'établissement qui relèvent encore de l'ancien système de Crédits de Réduction de Peine (CRP).

## **Présence de tiers lors des délibérés :**

Nous rappelons l'obligation, lors des délibérations des membres de la commission, qu'aucune personne extérieure ne soit présente sous peine d'entraîner l'éventuelle nullité des sanctions prononcées. Mr JOLY va rappeler ce point à toutes les personnes amenées à présider des CDD.

## **Aménagement d'une salle de CDD autre que le bureau des officiers :**

Jusqu'à présent, ceci était impossible en raison de la configuration des locaux et de leur étroitesse. Mr JOLY nous rejoint sur le fait que la situation actuelle n'est pas optimale. Dans le cadre de gros travaux actuellement en cours (aménagement de nouveaux locaux pour la cuisine et l'unité sanitaire), il va réfléchir à la possibilité de mettre en place une salle de CDD plus adaptée et plus sécurisée. Nous reparlerons avec lui de ce sujet dans quelques semaines.

## **Application au sein de l'établissement des mesures infra disciplinaires :**

En 2025, 25 reconnaissances de responsabilité ont été mises en place.

Des Travaux d'Intérêt Collectif (TIC) sont effectués mais cette mesure se heurte au problème de la surveillance en raison des effectifs disponibles et de la surpopulation carcérale.

Nous constatons ensemble que les décrets d'application du texte de novembre 2024 régissant l'infra disciplinaire n'ont toujours pas été publiés.

## **Nombre d'assesseurs extérieurs habilités sur l'établissement :**

A ce jour, 5 assesseurs sont habilités par la Tribunal Judiciaire de CHAMBERY et siègent régulièrement. Mr JOLY et tous les assesseurs présents conviennent ensemble qu'une équipe de 3 à 5 personnes est adaptée à la taille de l'établissement. En effet, afin que les assesseurs soient totalement impliqués dans leur fonction, il est nécessaire que ceux-ci interviennent régulièrement et soient totalement imprégnés du fonctionnement de la Maison d'Arrêt. Si de nouvelles candidatures venaient à se présenter, le Directeur échangera avec la Présidente du Tribunal Judiciaire et éventuellement avec les assesseurs déjà habilités sur la nécessité ou non de recruter de nouvelles personnes.

Pour le planning prévisionnel des présences en CDD, Mr JOLY nous marque son accord pour poursuivre ce qui se fait actuellement.

Planning trimestriel établi par Mr LEJEUNE après consultation de tous les assesseurs sur leur

disponibilité du mardi après-midi puis envoi au BGD. Mr JOLY demande à être mis en copie du mail adressé lors de cette transmission.

Par ailleurs, le BGD adressera un mail le vendredi précédent à l'assesseur programmé pour la CDD du mardi afin de lui confirmer ou non, la bonne tenue de celle-ci.

L'ordre du jour étant épousé, la réunion est clôturée à 16 h 30.

Tous les assesseurs présents remercient Mr JOLY pour le temps qu'il a bien voulu nous consacrer et pour la richesse des échanges.

*Compte-rendu rédigé par Patrice LEJEUNE, correspondant d'établissement ANAEC pour la Maison d'Arrêt de CHAMBERY et Coordinateur Régional Adjoint ANAEC pour Auvergne Rhône-Alpes.*

